



Ottawa, Canada

Volume 6, N° 46
(Hebdomadaire)

le 15 novembre 1978

Faire progresser le respect des droits internationaux de la personne 1

Deux nouveaux bureaux au sein du Ministère 3

Nouveaux prêts de la SEE 3

Le Prix Kalinga à Fernand Seguin 3

Visite au Canada du ministre des Affaires étrangères de Turquie 3

Modifications au Règlement de l'immigration 3

Les indicateurs économiques: du bon et du mauvais 4

Les forces canadiennes participent aux manoeuvres "Blaue Donau" 5

Crime et société 6

Le souvenir des modes d'antan vivant grâce à Parcs Canada 6

La chronique des arts 7

Nouvelles brèves 8

Faire progresser le respect des droits internationaux de la personne

Le texte qui suit est extrait d'une allocution prononcée, le 26 octobre à Ottawa, par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Don Jamieson, à un déjeuner parrainé par la Fondation canadienne des droits de l'homme, le Conseil canadien de droit international et la Commission internationale des juristes (section canadienne).

...Le Canada est, moralement et légalement, tenu d'œuvrer à l'avancement des droits de la personne tant à l'intérieur de ses frontières qu'à l'étranger. Les Canadiens s'intéressent toujours davantage à une protection accrue de ces droits dans leur pays. En outre, ils manifestent de plus en plus leur espoir de voir le gouvernement du Canada fonder ses relations avec les autres gouvernements sur des valeurs morales reflétant leurs propres valeurs...

Dans le passé, le Canada a appuyé activement l'élaboration des normes internationales actuellement en vigueur et il incite maintenant le plus grand nombre possible de pays à y adhérer. Nous appuyons également l'élaboration de normes dans des domaines jusqu'ici ignorés du droit international, par exemple l'élimination de l'intolérance religieuse, la suppression de la torture et l'amélioration de la situation de la femme.

L'adhésion du Canada aux conventions et aux pactes sur les droits de la personne les plus importants a eu un effet direct sur la situation des droits de la personne au Canada même... Le soutien que nous accordons à la cause des droits de la personne s'applique dans les deux sens: si nous encourageons le respect de ces droits sur le plan international, nous avons par ailleurs l'obligation de poursuivre ces efforts chez nous, en fonction de nos objectifs nationaux et de nos obligations internationales.

Pauvre performance des Nations Unies mais leur espoir

L'ONU ne peut se féliciter de la façon dont elle a réagi aux violations flagrantes des droits de la personne au cours des dix dernières années. Devant nombre de situations graves, l'Organisation a été paralysée par l'absence d'une volonté commune

d'agir. Si cela s'explique en partie par les différences de perception...il faut y voir encore plus le jeu du "deux poids deux mesures". L'ONU a agi seulement dans quelques cas, lorsque la majorité de ses membres a jugé que la situation politique tout autant que le non-respect des droits de la personne commandaient son intervention.

Depuis un an, cependant, il semble que la majorité des membres de l'ONU commence à reconnaître l'importance de prendre les mesures nécessaires lorsqu'il y a violation flagrante et persistante des droits individuels et collectifs. Une preuve en est la décision qu'ont prise l'an dernier deux pays en développement du Commonwealth de parrainer à l'Assemblée générale une résolution très importante sur les droits de la personne. Dans cette résolution, la réalisation de progrès durables au chapitre des droits civils et politiques était liée à des politiques de développement, nationales et internationales, saines et efficaces. Ses auteurs rappelaient néanmoins que tous les droits de la personne sont indivisibles et inaliénables. La décision qu'avaient prise en juin les chefs de gouvernement du Commonwealth d'accuser le gouvernement de l'Ouganda de violer gravement les droits de la personne, n'a pas été sans influencer sur cette initiative. Je signale au passage que la décision du Commonwealth procédait en bonne partie de la détermination du premier ministre Trudeau à ne pas voir le Commonwealth utiliser le "deux poids deux mesures": on ne pouvait condamner le régime de l'apartheid en Afrique du Sud et passer sous silence les pratiques odieuses du régime ougandais...

Quand le Canada doit-il intervenir?

Quand et de quelle façon le gouvernement du Canada devrait-il intervenir lors-

C'était ce jour...

Le Canada participa à la première réunion de l'Assemblée de la Société des Nations qui s'ouvrit le 15 novembre 1920 à Genève (Suisse).

